

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 avril 2019 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Présents :

MM. SCHWEIZER, HENRY, LEONARD, CRISTINI, STOLLER, NINFEL, STIBLING

Mmes ROBERT, KAUFFMANN, CHARDAR, MARINACCI

Absents avec procuration :

Monsieur MARTIN Cédric donne procuration à Monsieur Gabriel NINFEL

Absents sans procuration :

Madame BETTING Audrey

Madame GIGLI Nathalie

Madame BOULAY Séverine

Ordre du jour ci-après :

- 1- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- 2- Affectation du résultat du budget de la commune
- 3- Fiscalité locale
- 4- Budget primitif de la commune pour l'année 2019
- 5- CCPOM : Attribution de compensation dérogatoire d'investissement
- 6- Divers

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif de la commune

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget communal

Constatant que le budget de la commune présente un excédent global de fonctionnement de 195.872,58€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 12 voix pour,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	43.743,36€
Résultat antérieur reporté	152.129,22€

Résultat à affecter	195.872,58€
---------------------	-------------

Solde d'exécution d'investissement	-34.695,95€
Solde des restes à réaliser d'investissement	-27.800,00€
Besoin de financement	62.495,95€

DECISION D'AFFECTATION	
AFFECTATION EN RESERVE	62.495,95€
REPORT EN FONCTIONNEMENT	133.376,63€

FISCALITE LOCALE

Vu l'état portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Michel HENRY, Adjoint en charge des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 12 voix pour,

- décide de fixer les taux 2019 selon le tableau ci-dessous :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux de référence 2018	Taux de référence 2019	Produit attendu
TAXE D'HABITATION	529.600	15,02%	15,02%	79.546
TAXE FONCIERE (bâti)	356.700	8,94%	8,94%	31.889
TAXE FONCIERE (non bâti)	8.300	62%	62%	5.146
TOTAL				116.581

BUDGET PRIMITIF 2019

Après avoir entendu les explications de Monsieur Michel HENRY, Adjoint en charge des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 12 voix pour,

- vote le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement	:	401.290,63 euros
- section d'investissement	:	209.546,58 euros

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEROGATOIRE D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a par délibération du 19 décembre 2018 fixé le montant définitif des attributions de compensation de fonctionnement conformément au rapport de la CLECT précédemment adopté.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire a également proposé aux communes concernées, en accord avec le rapport de la CLECT, d'instituer une attribution de compensation dérogatoire en Investissement. En effet, l'article 81 de la loi de finances rectificative pour 2016 permet d'imputer une partie d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement réalisées par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne auquel la CCPOM a transféré sa compétence Assainissement (y compris la compétence eaux pluviales). Seules 6 communes sont concernées, il s'agit d'Amnéville, Clouange, Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Rombas et Rosselange.

La possibilité offerte par la loi de fixer des attributions de compensation selon cette procédure dite « dérogatoire » se trouve conditionnée par l'adoption de délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres intéressées.

Il est proposé de retenir les montants suivants pour l'année 2018 :

COMMUNES	AC INVESTISSEMENT DEFINITIVE 2018 (versée par les communes)
AMNEVILLE	68.500,00
CLOUANGE	10.000,00
MOYEUVRE-GRANDE	23.000,00
MOYEUVRE-PETITE	12.000,00
ROMBAS	48.750,00
ROSSELANGE	67.000,00

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte-tenu de l'ensemble de ces éléments d'arrêter le montant de l'attribution de compensation dérogatoire d'investissement pour l'année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 12 voix pour,

- Décide d'arrêter le montant de l'attribution de compensation dérogatoire d'investissement pour l'année 2018 comme proposé ci-dessus.
-

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE (CAUE)

Après avoir entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 12 voix pour,

- Décide d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,
- De mandater Monsieur SCHWEIZER Christian pour présenter la commune avec voix délibérative aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle

Concernant le tarif d'adhésion au CAU de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

Compte tenu de ces éléments et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Le conseil municipal de MOYEUVERE PETITE réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

- Demande au Gouvernement :
 - o L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
 - o Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales
 - o Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.